REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

Genève, le

83

Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU de la Hongrie (le 04 mai 2016)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de la Hongrie et se félicite des mesures et dispositions prises par le Gouvernement hongrois, pour mettre en œuvre la plupart des recommandations formulées à l'occasion de son premier passage à l'EPU, en 2011.

Les aménagements constitutionnels visant à restructurer la Cour constitutionnelle, aussi bien dans sa composition que dans ses attributions, et à instituer la personne morale du Médiateur de la République, constituent autant d'efforts de nature à renforcer davantage l'état des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Hongrie.

Le Sénégal note avec satisfaction que la loi fondamentale hongroise garantit expressément les droits humains attachés aux étrangers, indépendamment de leur nationalité, faisant ainsi référence aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Ma délégation ne peut cependant manquer de s'interroger sur le rejet par la Hongrie de la recommandation relative à l'adhésion à la Convention sur les Droits des travailleurs migrants, au motif que plusieurs de ses dispositions sont déjà prises en charge par le régime communautaire européen.

Le Sénégal réitère à la Hongrie les recommandations visant :
1/ à ratifier la Convention sur les droits des travailleurs migrants ;
2/ à accélérer le processus des consultations concernant l'adhésion à la Convention internationale relative à la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Sénégal souhaite pleins succès à la Hongrie et vous remercie de votre attention.